

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AE470

présenté par

Mme Laurence Dumont, M. Potier, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 128 par la phrase suivante :

Un volet enregistrement des naissances et aide à la mise en place d'états civils fiables est intégré à l'aide aux projets humanitaires liés à la santé, l'éducation, l'accès aux droits, l'égalité femme-homme.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à intégrer un volet enregistrement des naissances et aide à la mise en place d'états civils fiables aux projets humanitaires liés à la santé, l'éducation, l'accès aux droits, l'égalité femme-homme.

L'effectivité et l'efficience à moyen et long terme de la politique de la France dépendent de la capacité des états bénéficiaires à enregistrer les faits d'état civil et à tenir un état civil fiable.

Il est donc impératif que les financements de la France dans le cadre de l'aide bilatérale permettent la promotion de l'enregistrement des naissances et l'aide à la mise en place d'états civils fiables.

Cet amendement propose ainsi de prévoir systématiquement un volet enregistrement des naissances aux projets humanitaires liés à la santé, l'éducation, l'accès aux droits, l'égalité femme-homme.